

(M. Harding)—Les ressources hydrauliques—Hamilton (Ont.)—La pollution par la *Steel Company of Canada Limited*; l'honorable député d'Halifax-East Hants (M. McCleave)—Les hauts fonctionnaires—Ministère des Finances.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

PROCÉDURE ET ORGANISATION

MOTION D'ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Blair, tendant à l'adoption du 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 20 juin 1969, et de l'amendement de M. Baldwin (p. 10963).

M. Laprise: Monsieur l'Orateur, je me lève, à ce moment-ci, pour prendre la parole dans le but d'appuyer l'amendement proposé par l'honorable député de Peace River (M. Baldwin), lequel vise à renvoyer le 3^e rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation au comité avec instructions de le modifier en y retranchant l'article 75c.

● (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, en plus de suivre le débat attentivement, j'ai lu la plupart des discours qui ont été prononcés en cette enceinte depuis une dizaine de jours. J'ai été frappé par les exposés qui ont été faits des deux côtés de la Chambre, mais surtout par les membres de l'opposition qui, à l'unanimité, veulent protéger cette institution.

J'ai aussi été frappé par les exposés de quelques députés ministériels qui, avec une grande soumission, ont accepté l'idée de leur chef d'appliquer une dictature au sein de cette institution parlementaire.

Hier encore, un député ministériel en l'occurrence le député de Bruce (M. Whicher), disait que le 25 juin 1968, la population canadienne avait décidé d'accorder au parti libéral et à son chef l'autorité voulue pour administrer et diriger le Canada.

On peut discuter longtemps de cette affirmation, monsieur l'Orateur, mais il est certain que la population canadienne n'a pas donné son appui au parti libéral dans le but que celui-ci applique la dictature au Canada.

Croire l'affirmation du député de Bruce est tout à fait illogique, même si, comme l'a dit le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), les guides du gouvernement ont été données à trois socialistes, et je doute fort que la population canadienne en était véritablement informée.

Si l'on se fonde sur les résultats de la dernière élection pour donner toute autorité au gouvernement d'appliquer la dictature, qu'on se souvienne que la campagne électorale a été faite avec beaucoup de publicité.

Un parti politique qui dispose d'une caisse électorale très bien garnie peut facilement s'adjoindre des experts en publicité et c'est exactement ce que le parti libéral a fait.

Grâce à une publicité bien orchestrée, on peut faire accepter à la population à peu près tout ce qu'on veut, à quelques exceptions près.

Alors, monsieur l'Orateur, si la majorité des électeurs canadiens ont donné leur appui au parti libéral, il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'autres ont accordé leur appui au parti conservateur, au Nouveau parti démocratique ou au Ralliement créditiste.

Alors, ceux qui ont donné leur appui aux partis de l'opposition ont demandé à leurs représentants d'apporter leur collaboration à l'élaboration des projets de loi pour grandir le pays, pour assurer une protection efficace aux Canadiens contre des lois mauvaises et, quant à nous, nous avons l'intention de nous acquitter de cette tâche.

L'opposition, je crois, a un rôle à jouer, et elle a joué son rôle depuis le début de la Confédération. Or, la procédure qu'on veut appliquer en ce moment vise justement à abolir le rôle de l'opposition.

En décembre dernier, à la veille de l'ajournement pour la période des Fêtes, le gouvernement a présenté, après étude en comité, l'article 16A, qui a à peu près la même teneur que celui qu'on veut faire accepter aujourd'hui.

Je voudrais féliciter le comité qui a accompli un très bon travail, lors des études qu'il a faites sur le Règlement et la procédure de la Chambre. J'ai eu l'occasion de participer à deux ou trois séances de ce comité et j'ai été à même de constater avec quel désintéressement, avec quel empressement on acceptait d'étudier les propositions qui étaient faites par n'importe quel membre de ce comité.

Pendant, à la toute fin, quelques membres de ce comité ont présenté le fameux article 16A, ce qui a eu pour effet de prendre les autres membres du comité par surprise et le comité l'a présenté comme tel.

Étant donné la détermination de l'opposition de s'opposer à cet article 16A, le gouvernement a battu en retraite pensant d'abord que les députés de l'opposition auraient hâte de partir en vacances, à l'occasion de Noël et du Nouvel An. Le gouvernement pensait pouvoir faire adopter en vitesse cet article. Toutefois, il s'est trompé et il a dû retraiter.